

JANUS est persuadé que l'écologie ne peut pas et ne doit pas être un parti politique!
L'écologie doit être un mouvement citoyen au-dessus des partis.
Un tel statut ferait que ce mouvement écologique indépendant serait associé comme garde fou, comme force de proposition, et ceci quel que soit le parti au pouvoir.

L'écologie est une prise de conscience des aberrations de l'être humain et de sa cupidité misanthrope qui ont causé tant de dégâts directs et indirects sur la nature et l'humanité.
L'écologie est cette prise de conscience qu'il appartient à toutes et tous d'avoir afin de réagir pour la sauvegarde de notre planète.
C'est donc à ce titre et non pour une quelconque appartenance à un parti politique que JANUS fait des propositions pour Cogolin aujourd'hui en pensant au Cogolin de demain...

« L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures. »

Déclaration de Stockholm, Principe 9. Premier Sommet de la Terre 1972.

" Il nous faut tendre vers un développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs." Dr Gro Harlem Brundtland

A chaque échelle de décision, un nouveau souffle écologique doit irriguer le champ de la vie politique. Encourageons cet élan et partageons ces expériences, ces expertises pour les mettre en lumière, nourrir le débat et bâtir des réseaux.

Relever le défi écologique suppose une évolution parallèle des initiatives individuelles et collectives.

Le plan et Cogolin vise à redonner à chacun d'entre nous l'envie et le goût à s'intéresser à la vie de notre cité et à s'y impliquer dans un esprit de co-construction et de coopération avec les élus.

Toujours plus de croissance, de production, signifie toujours plus de déchets que la nature n'est plus en capacité de régénérer. Peut-on demander de faire plus de pizzas avec plus de fours et plus de pizzaioli mais moins de farine ?

Ensemble, mobilisons donc le génie humain et sa créativité pour bâtir une société de modération et réinventer une autre façon de vivre basée sur moins de biens mais plus de liens.

"Il faut bâtir une conception de l'abondance maîtrisée, solidaire et donc frugale permettant à chacun d'accéder à ce qui lui est essentiel." (Jean-Baptiste de Foucauld)

Pour une participation citoyenne au débat sur l'écologie LOCALE et sa pratique au QUOTIDIEN,

Pour participer, contribuer, apporter des idées, des suggestions, vous pouvez laisser vos commentaires sur COGOLINFORUM.

Pensez-vous qu'il soit nécessaire de polluer la Terre pour y vivre ?

L'agenda 21 est bâti à partir d'un diagnostic du territoire prenant en compte les données qui le caractérisent ainsi que les perceptions et les attentes de ses habitants. L'analyse croisée des deux types d'informations permet de définir le projet d'ensemble pour l'avenir, projet décliné en actions prioritaires. Pour chaque action, les objectifs, les moyens à mettre en oeuvre et les outils d'évaluation sont précisés. L'Agenda 21 local engage donc les acteurs d'un territoire à se projeter dans l'avenir, à identifier les défis et à définir les grandes orientations de progrès :

- 1 lutte contre le changement climatique,
- 2 préservation de la biodiversité,
- 3 lutte contre les exclusions,
- 4 soutien et renforcement de l'économie sociale et environnementale,
- 5 coopération et solidarité internationale.

les 7 clés pour un mieux vivre à Cogolin

01 VIVRE EN HARMONIE AVEC LA NATURE

Préserver la biodiversité

ENJEUX

Le territoire du Golfe de Saint-Tropez offre une grande diversité biologique. La protection de ce capital naturel et culturel est complexe. A chaque écosystème sa biodiversité, unique et précieuse, y compris en ville. L'écosystème urbain est l'un des plus contraints par les choix : Quelle place offrir à la nature, quelles aérations et quels espaces verts disposer dans les quartiers, comment traiter la biodiversité maîtrisée ou celle qui s'invite dans notre cité, comment ne pas couper la ville de ses alentours... autant de questions pour intégrer Cogolin dans la nature.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les documents d'urbanisme permettent au gérant de la commune de définir l'aménagement des espaces et l'évolution des paysages de la commune.

Il peut y définir des espaces protégés et, par exemple, aménager des voies vertes ;

entretenir les espaces naturels en privilégiant des modes de traitement respectueux de la biodiversité comme de la santé humaine ;

adopter sur un territoire donné une charte de protection de la biodiversité.

La commune peut, également, inciter les agriculteurs à se tourner vers une production agricole aux moindres impacts pour la biodiversité, avec la perspective de labellisation du terroir, et participer à la protection d'espaces naturels sensibles.

QUESTIONS sur lesquelles il faudrait se pencher

- La commune dispose-t-elle d'un inventaire du patrimoine écologique local ?

- Quelle part de budget compte-t-elle accorder à la préservation de la biodiversité dans la gestion de notre territoire ?
- Quelle importance compte-t-elle donner aux espaces protégés et à la préservation de la biodiversité dans les documents d'urbanisme, dans l'activité des services techniques ou les projets de la ville ?
- Est-elle favorable à la création d'un potager municipal, pour maintenir et réintroduire des espèces domestiques locales ? et créer un pôle d'économie solidaire
- Est-elle prête à atteindre "zéro pesticide" dans l'entretien des jardins et espaces verts ?

2 Maîtriser l'urbanisation

ENJEUX

Notre cité est marquée par :

- 1 - l'étalement et la fragmentation urbaine liés à la localisation des centres commerciaux en périphérie,
- 2 - à l'extension des zones d'activités,
- 3 - au prix fort de l'immobilier,
- 4 - à la recherche d'un habitat individuel à la campagne.

Tout cela mène, d'une part, à l'artificialisation croissante des sols, limitant les espaces disponibles pour les espèces vivantes et, d'autre part, à la croissance des transports routiers et de leurs nuisances (congestion urbaine, pollutions, consommations d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, bruit, accidents...).

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Dans les documents d'urbanisme, la commune est amenée à structurer la cohabitation entre les différents espaces de son territoire : zones d'habitat, de loisirs, zones dédiées aux activités économiques, zones naturelles, espaces verts...

La mise en oeuvre d'un plan de déplacement urbain (PDU) permet d'optimiser l'articulation des transports publics avec les différents espaces afin de réduire l'utilisation de la voiture.

QUESTIONS sur lesquelles plancher

En dix ans, quelle surface d'espaces naturels (espaces verts, terrains agricoles, bois et forêts) la commune a-t-elle perdue ?

Quelles mesures à prendre pour maîtriser l'artificialisation des sols et pour renforcer la protection des espaces naturels (révision du plan local d'urbanisme, espaces naturels sensibles, préemption et zones réservées, classement des zones boisées) ?

Quelles propositions pour lutter contre l'extension des zones périurbaines ?

La mise en cohérence des paysages et des systèmes vivants, des bassins de vie, de travail et d'habitat doit guider notre nouvelle façon d'habiter la Terre.

Opter pour les quartiers et coulées vertes

ENJEUX

La commune est un lieu de vie pour les êtres humains et pour de nombreuses espèces animales et végétales. Cette présence de la nature dans nos communes a des impacts positifs sur la qualité de vie.

La végétation peut, par exemple, limiter le ruissellement des eaux en cas de fortes pluies ou protéger de la chaleur lors des canicules.

Préserver et accroître cette biodiversité implique de lui laisser une place au sein d'espaces dédiés (coulées vertes, jardins partagés, zones naturelles, espaces verts, espaces naturels sensibles) ainsi qu'au coeur de la ville, le long des infrastructures routières, en zone périurbaine.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Le maire est responsable de l'entretien des espaces naturels relevant de sa commune qu'il peut gérer afin de préserver et favoriser les espèces animales et végétales locales. Il a également la possibilité de promouvoir et de développer ces espaces en leur réservant une place dans les projets d'aménagement du territoire, en acquérant des terrains pour en faire des jardins partagés notamment, en constituant une coulée verte avec d'autres communes, ou en favorisant l'achat de terrains par des établissements publics comme le Conservatoire du littoral ou les conservatoires régionaux des espaces naturels.

QUESTIONS sur lesquelles plancher

La commune est-elle prête à acheter plus de terrains pour en faire des jardins partagés ou des sites naturels favorables à la biodiversité ?

Compte-t-elle prendre des dispositions en faveur de l'établissement d'une ceinture de cultures de proximité (maraîchages, vergers...) autour de la commune ?

favoriser la formation des personnels des espaces verts de la ville à l'impact des substances chimiques sur l'environnement, et à des pratiques de coupe, de tonte ou d'entretien plus respectueuses de la nature ?

Sans nature pas de futur... parce que nos vies sont liées !

Réglementer les panneaux publicitaires

ENJEUX

Le paysage est, par excellence, l'interface entre la culture et la nature, la traduction des choix de civilisation sur le visage de la planète.

Le rôle que joue la publicité en tant que fabrique d'imaginaire, de valeurs et dans la diffusion de modes de vie fait l'objet de critiques d'un nombre croissant de citoyens et d'organisations. Une majorité de français trouverait la publicité envahissante, agressive et dangereuse.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

La loi qui régit l'affichage publicitaire permet aux communes de se doter d'un règlement local plus respectueux de l'environnement.

La procédure consiste, pour la commune, à demander au préfet la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer ce règlement.

QUESTIONS sur lesquelles plancher

Quelle image souhaite-t-on donner de la commune ?

Sommes-nous sensible à la qualité visuelle des entrées de ville. Que compte-t-on faire pour leur embellissement ?

Envisage-t-on de mettre en place la procédure d'autorisation par arrêté, préalable à toute installation d'affichage publicitaire ?

Parfois un arbre humanise mieux un paysage que ne le ferait un homme. Gilbert Cesbron

SE NOURRIR DANS LE RESPECT HOMME-NATURE

Miser sur un approvisionnement local pour une paysannerie vivante

ENJEUX

Le circuit de l'alimentation représente près du tiers des émissions françaises de gaz à effet de serre.

Au-delà des émissions directes de l'agriculture, il faut, en effet, compter celles liées au transport des aliments, à leur transformation, à leur emballage et à leur distribution. Savez-vous qu'un fruit importé hors saison, consomme pour son transport 10 à 20 fois plus de pétrole que le même fruit produit localement et acheté en saison ?

L'approvisionnement local permet d'éviter nombre de ces émissions tout en dynamisant l'économie locale et en renforçant les liens entre producteurs et consommateurs. Les différentes instances politiques (régionales, départementales et intercommunales) devraient reconsidérer avec plus d'intérêt cette source d'emplois. L'agriculture de proximité étant appelée à se développer dans les décennies à venir ; c'est quasiment inéluctable !

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Dans le cadre des documents d'urbanisme, le maire peut préserver les terres agricoles périurbaines, en particulier celles consacrées aux productions maraîchères (légumes et fruits). Les communes peuvent encourager l'agriculture locale par des contrats d'approvisionnement signés avec des agriculteurs de leur région et en créant des marchés où des espaces sont réservés aux producteurs locaux.

Les partenariats entre communes et chambres d'agriculture doivent être généralisés.

Par ailleurs, l'approvisionnement local réduit les émissions de gaz à effet de serre. Il favorise la diversité des plantes cultivées et des animaux élevés. Il dynamise, par ailleurs, l'activité économique locale en offrant des débouchés aux producteurs et en stimulant les commerces de proximité. Les consommateurs connaissent l'origine des produits et sont sensibilisés à la saisonnalité des aliments ainsi qu'à la richesse de leur terroir.

QUESTIONS sur lesquelles plancher

La municipalité est-elle prête à créer une ceinture de cultures maraîchères autour de la commune ?

sommes-nous disposés à favoriser l'action des associations de relocalisation des activités agricoles, telles les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ?

La commune est-elle favorable à la création ou au développement d'un marché paysan dans la

commune ?

Va prendre tes leçons dans la nature. Léonard de Vinci

Privilégier les produits de qualité dans les cantines pour une agriculture durable

ENJEUX

La France est très attachée à la qualité de ses paysages, de ses terroirs et de sa production agricole.

Une nouvelle génération d'agriculteurs aspire à une meilleure intégration de leurs activités dans l'environnement.

Le rejet des OGM et le traumatisme provoqué par les crises sanitaires ont rappelé que la question agricole concernait, au-delà des exploitants et de la filière agro-alimentaire, toute la population. Pourtant, la majorité du territoire agricole reste dominée par les exigences d'une production intensive très consommatrice de pesticides, d'engrais, d'eau et concentrée sur un nombre limité d'espèces.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les communes et les collectivités territoriales en général peuvent introduire des critères de qualité et de traçabilité pour approvisionner les cantines municipales : label rouge, appellations d'origine contrôlée, agriculture biologique. Le tout en privilégiant la saisonnalité des produits et, si possible, un approvisionnement local (circuit court).

Introduire des produits de qualité dans les cantines municipales permet de créer un marché pour les producteurs locaux et les encourage à développer des pratiques respectueuses de l'environnement.

Le consommateur découvre de nouveaux fruits et légumes, prend conscience de la saisonnalité des produits et bénéficie d'une alimentation de meilleure qualité.

La diversité et la qualité des produits de terroir sont valorisées.

QUESTIONS sur lesquelles plancher

Quelles mesures prendre pour favoriser une agriculture de qualité sur la commune ?
la commune est-elle prête à contribuer à la structuration d'une filière bio, en concertation avec la communauté de communes ?

La commune ET la communauté de communes comptent-elles mettre en place des outils pour valoriser les produits de terroir ?

Sont-elles disposé, comme proposé par le Grenelle de l'Environnement, à s'engager à ce qu'un repas bio soit servi au moins une fois par semaine dans les cantines municipales ?

Que votre alimentation soit votre premier remède. Hippocrate

NOTA :

Il est évident que le propos que je tiens en termes de commune doit être tenu en premier lieu à l'échelle de la communauté de communes.

En effet, c'est elle qui doit orienter l'organisation du territoire pour les décennies futures, ceci

avec cohérence afin de maintenir et développer la cohésion sociale et territoriale. Chaque commune s'impliquant à son niveau par des actions locales s'inscrivant dans le cadre global défini par la comcom !

Souhaitons que nos gouvernants futurs (après 2014), à l'image du maire actuel de la Croix-Valmer, pensent à demain et soient plus visionnaires et audacieux que les actuels !

La vie du territoire du Golfe et de la Planète ne dure pas que le temps d'un mandat... CQFD !

JANUS